

- 5.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
- 5.2 Adoption de l'ordre du jour (1)
- 5.3 Adoption et suivis du procès-verbal du 6 février 2019 (1)
- 5.4 Présentation de la demande de *Techniques de génie mécanique* (Invité : Dominic Leblanc) (1)
- 5.5 Présentation du plan d'action numérique (Invité : Martin Pelletier)
- 5.6 Avis sur l'abolition des grilles passerelles en *Techniques de design industriel* (Invité : Jean-François Allie) (1)
- 5.7 Avis sur les modifications à la PIEA 2011 (Éric Francoeur) (1)
- 5.8 Avis sur les modifications à la règle particulière d'application no. 2 de la PIEA en *Techniques d'hygiène dentaire* (Éloïse Lafrenière) (1)
- 5.9 Avis sur le positionnement concernant la révision nationale des programmes de Sciences de la nature et de Sciences humaines
- 5.10 Avis sur les modifications à la composition du comité sur la réussite (Éric Francoeur) (1)
- 5.11 Dépôt du bilan du SAIDE (Invitée : Geneviève Fortin-Gauthier) (1)
- 5.12 Dépôt du bilan – Concours « Moi je vote » (Xavier Allard) (1)
- 5.13 Dépôt du bilan – Matinée pédagogique du 15 janvier 2019 (Robert Dussault) (1)
- 5.14 Informations :
 - 5.13.1 Dîner-causerie (pédagogie de première année) (Robert Dussault)
- 5.15 Questions diverses
 - 5.15.1 Éveilleur de conscience
 - 5.15.2 Statistiques d'admission de l'automne 2019
- 5.16 Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité

5.3 Adoption et suivis du procès-verbal du 6 février 2019

Corrections au procès-verbal:

Aucune correction n'est apportée.

Suivis :

4.13.2 Dépôt de l'offre de cours complémentaire

Madame Marie-Hélène Mondou fait la demande de recevoir la grille de cours qui a été adoptée. Madame Chantal Majeau en prend note.

4.4 Consultation des instances sur le mandat et le profil souhaité de la prochaine direction générale

Monsieur Olivier Malo, président du conseil d'établissement de Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne, ne siègera plus sur le comité de recrutement. Celui-ci sera remplacé par monsieur Normand Fournelle, nouveau président élu du conseil d'établissement du cégep régional de Lanaudière à Terrebonne.

Un membre souligne que les directives qui ont été soumises lors de la rencontre de la commission des études, du 6 février dernier, ont été prises en compte et ajoutées au profil souhaité de la prochaine direction générale.

4.8 Avis sur les plans-cadre de cours de la formation générale complémentaire

Monsieur Yves Mc Nicoll mentionne qu'il y a eu adoption des cours complémentaires ainsi que du calendrier scolaire 2019-2020, au conseil d'établissement du 18 février 2019.

Adopté à l'unanimité.

5.4 Présentation de la demande de Techniques de génie mécanique

Monsieur Dominic Leblanc, responsable de la recherche, présente la demande d'autorisation du nouveau programme de *Techniques de génie mécanique*, qui sera déposée au MEES prochainement.

Monsieur Mc Nicoll fait un bref historique du projet de TGM. La demande avait été déposée en 2013. Le ministère de l'Éducation avait souhaité un partenariat avec de Cégep de St-Jérôme. Ce partenariat n'est plus envisagé. La prochaine demande définira que le programme sera à 100% au Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne.

Monsieur Dominic Leblanc présente l'essentiel de la demande du programme de TGM.

- Le programme comprend 2130 heures contact et d'une durée de 2 790 heures.
- C'est un programme très polyvalent qui sera très bénéfique pour la région de Lanaudière.
- TGM est présentement dispensé dans 8 établissements collégiaux. 4 établissements sont situés près de CRLT, dont St-Jérôme.
- Le SRAM reçoit plus de 700 demandes par années. C'est un programme très populaire.
- Le programme est classé régional, ce qui veut dire qu'il y a des besoins pour tous les finissants. Il y a une demande réelle et un grand besoin de main-d'œuvre dans Lanaudière.
- Plusieurs organismes ou entreprises s'intéressent à TGM.
- Emploi-Québec a été approché afin de chiffrer les besoins dans la région. Celui-ci a donné un avis favorable à ce projet et reconnaît aussi le besoin dans la région.
- La commission des partenaires du marché du travail (CPMT) identifie, chaque année, la liste des priorités. Celle-ci analyse les emplois en déficit de main d'œuvre. Plusieurs emplois y figurent en ce moment.
- Le ministère de l'Éducation croit qu'il n'y a pas assez de diplômés dans ce programme pour le nombre d'emplois en demande.
- De 2001 à 2016, une augmentation démographique de 27 % avait été notée dans Lanaudière. D'ici 2036, une augmentation de 28 % est attendue.
- Ce programme technique est composé de 23 compétences obligatoires, exigé par le ministère. Ces compétences sont déjà proposées dans le devis et le cégep pourra choisir entre 7 et 10 compétences optionnelles, donnant une couleur particulière au programme.
- Il sera possible de faire des liens avec TEI, tels que les compétences de « mécatronique » conciliant la mécanique, l'électronique et la robotique.
- Des compétences de dessin 3d ou de conception de maquettes pourraient être en lien avec TDI.
- Des discussions sont en cour avec TEI et plusieurs équipements pourraient être partagés entre les deux programmes.
- L'idée de développer des partenariats avec le CFP est aussi émise.
- La possibilité de faire des cours ou des stages rémunérés durant l'été est aussi considérée.
- Plusieurs entreprises ont déjà fourni des lettres d'appui. La MRC des moulins encourage le développement de ce programme.
- Un montage financier sera monté, sur le plan d'aménagement et d'équipement.
- Un espace de 850 m² est nécessaire pour TGM.

Monsieur Mc Nicoll invite les membres à poser des questions. Un membre souhaite connaître la date de lancement du programme. Monsieur Mc Nicoll précise que la décision vient du Ministère de l'Éducation et que le projet pourrait se mettre en marche rapidement. Il ajoute que des espaces supplémentaires nécessiteront la construction de nouveaux bâtiments.

On demande si d'autres programmes seront développés, d'ici à ce que le programme de TGM soit lancé. Monsieur Mc Nicoll affirme que des consultations seront faites éventuellement, mais suggère que d'ici là, le nombre d'étudiants soit augmenté dans certains programmes actuels.

Un membre demande pourquoi il est indiqué, dans le devis, de prévoir la construction de deux bâtiments. Monsieur Mc Nicoll précise que pour le programme de TGM, la construction d'un bâtiment est nécessaire. Plus tard, la construction d'un deuxième bâtiment sera aussi nécessaire pour y loger les services administratifs, tels que le SAIDE et INEDI qui sont en expansion.

On félicite monsieur Dominic Leblanc et mesdames Diane Pepin et Anne-Marie Nault, pour la production du document. Les membres comprennent que c'est un document en évolution. La présentation a été appréciée par ceux-ci.

5.5 Présentation du plan d'action numérique

Monsieur Martin Pelletier, conseiller pédagogique TIC, présente le plan d'action numérique 2018-2023 (PAN). Il explique la façon dont le CRLT peut y prendre part, en soutenant le développement des compétences numériques des étudiants et des employés du CRLT. Le PAN s'adresse à l'ensemble de la communauté collégiale.

Monsieur Pelletier met en lumière les parties concernées par le cégep. Celui-ci comprend huit axes, neuf objectifs et 33 mesures. L'idée principale est de se munir de technologies innovantes, de savoir comment les utiliser et, par le fait même, de soutenir les utilisateurs.

Les projets soumis seront analysés par le ministère. La date du dépôt des projets est prévue le 30 juin 2019.

Monsieur Pelletier demande que ce plan soit transmis aux enseignants en leur rappelant la date du dépôt des projets. Les membres souhaitent recevoir la documentation afin de transmettre l'information à leurs collègues.

Monsieur Matteau félicite monsieur Pelletier pour sa présentation et ajoute que ce dernier est aussi membre du CÉFAPE (regroupement d'enseignants venant de différentes sphères qui font des études de formation pédagogique, en se fixant comme objectif l'innovation). Il lance l'invitation aux membres d'approcher aussi le CÉFAPE.

Monsieur Mc Nicoll souligne que ce Plan d'action numérique est une opportunité pour le cégep. Il ajoute que les membres du CÉFAPE seront présentés lorsque ce sera officiel.

5.6 Avis sur l'abolition des grilles passerelles en *Techniques de design industriel* (TDI)

Monsieur Jean-François Allie, enseignant en *Techniques de design industriel*, présente les grilles passerelles en TDI.

Le programme d'études collégiales *Techniques de design industriel (TDI)* a été implanté en 2010 au Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne (CRLT).

Afin de combler les besoins en main-d'œuvre de plusieurs employeurs de la région, le CRLT recevait en 2012-2013 une subvention de la Table de l'éducation de Lanaudière pour l'élaboration de passerelles en TDI, des compétences communes ayant été observées entre le DEC en *Techniques de design industriel* et le DEP en Dessin industriel.

Le 18 novembre 2013, le conseil d'établissement adoptait les passerelles qui offraient la possibilité aux étudiants détenteurs d'un DEP en Dessin industriel d'obtenir un DEC en *Techniques de design industriel* en cinq sessions, ou en six sessions allégées.

À la suite de la révision du programme de *Techniques de design industriel*, et de la mise en œuvre du nouveau projet de formation, des enseignants experts de contenu, en collaboration avec le Service des programmes et du développement pédagogique et le Service de l'organisation et du cheminement scolaires, ont conclu que la nouvelle grille de programme et le nouveau contenu de plusieurs cours ne permettaient plus cette accessibilité. De plus, le très faible nombre d'étudiants s'étant prévalu de cette possibilité ne justifiait pas l'élaboration d'une ou de plusieurs nouvelles grilles passerelles.

Le 14 mars dernier, les membres du comité de programme de *Techniques de design industriel* entérinaient la proposition d'abolir les grilles passerelles.

Attendu la validation par les membres du comité de programme en *Techniques de design industriel* de l'abolition des grilles passerelles;

Attendu la recommandation du comité de direction;

CE-CCT-190403-03 *Sur proposition de madame Marie-Hélène Mondou, dûment appuyée par madame Monique Perreault, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'établissement sur l'abolition des grilles passerelles du programme de Techniques de design industriel.*

Adopté à l'unanimité.

5.7 Avis sur les modifications à la PIEA 2011

Monsieur Éric Francoeur, directeur adjoint au Service des programmes et du développement pédagogique, précise les conditions soumises par le ministère et explique pourquoi le cégep doit se conformer aux exigences de celui-ci.

En 2018, le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a apporté certaines modifications au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC), dont celle-ci :

23.1. Le collègue peut accorder un incomplet lorsqu'un étudiant démontre qu'il est dans l'impossibilité de compléter un cours pour un motif grave et indépendant de sa volonté et que la date limite déterminée par le ministre en application de l'article 29 est atteinte. L'incomplet ne donne pas droit aux unités rattachées à ce cours

Pour donner suite à l'avis du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur nous demandant de nous conformer audit règlement, nous avons procédé à la modification de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

Ainsi, l'article 5.1.10 de la PIEA concernant les incomplets permanents a dû être mis à jour.

Attendu la recommandation de la direction de la formation continue;

Attendu la recommandation de la direction du collège.

CE-CCT-190403-04 *Sur proposition de monsieur Robert Dussault, dûment appuyée par madame Chantal Bisailon, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'établissement sur la modification apportée à la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages concernant la mention Incomplet.*

Adopté à l'unanimité.

5.8 Avis sur les modifications à la règle particulière d'application no. 2 de la PIEA en Techniques d'hygiène dentaire

Monsieur Éric Francoeur, directeur adjoint au Service des programmes et du développement pédagogique, mentionne que le département souhaite apporter. Madame Éloïse Lafrenière explique que les étudiants ont interprété cette règle de façon à manquer deux périodes de stage sans aucun problème. Une hausse d'absence s'en est suivie rendant difficiles les modalités de reprise d'un stage.

Modification à la règle particulière d'application # 2

En mai 2013, le Département de techniques d'hygiène dentaire (THD) proposait aux instances une nouvelle règle particulière d'application de la PIEA en ce qui a trait à l'article 5.1.8 sur la présence en stage. Considérant l'absence de certains éléments s'appliquant à la réalité du stage clinique en THD, le département a jugé important de spécifier la reprise d'un nombre maximal d'heures ainsi que les modalités de reprise des heures additionnelles. La proposition du Département de techniques d'hygiène dentaire a été adoptée par le conseil d'établissement le 10 juin 2013.

Au printemps 2018, le département soumettait des modifications à cette règle particulière d'application, lesquelles furent adoptées par le conseil d'établissement le 11 juin 2018.

Le Département de techniques d'hygiène dentaire souhaite maintenant retirer la notion de durée de l'absence, apporter des modifications sur les modalités de reprise et baliser l'accès de l'étudiant à une évaluation.

Attendu la recommandation du Département de techniques d'hygiène dentaire ;

Attendu la validation du comité de programme de Techniques d'hygiène dentaire ;

Attendu la recommandation de la Direction du collège;

Résolution départementale

Règle particulière pour la présence en stage (PIEA 5.1.8)

Considérant qu'il faut préciser les personnes qui prendront la décision quant aux modalités de reprise.

Le département de Techniques d'hygiène dentaire accepte l'ajout à la phrase suivante : Advenant une absence justifiée par des raisons graves de nature médicale, humanitaire ou juridique, des

modalités de reprise seront fixées, s'il y a lieu, par le ou les coordonnateurs de stage et les enseignants qui auront supervisé l'étudiant afin de s'assurer de l'atteinte des compétences.
Adopté en département le 29 mars 2019.

CE-CCT-190403-05 *Sur proposition de madame Monique Perreault, dûment appuyée par monsieur Alexandre Matteau, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'établissement en vue de l'adoption des modifications à la règle particulière d'application de la PIEA #2 de Techniques d'hygiène dentaire.*

Adopté à l'unanimité.

5.9 Avis sur le positionnement de la commission des études par rapport aux révisions du programme de Sciences nature et de Sciences humaines

Madame Marie-Hélène Mondou, enseignante, présente deux propositions en lien avec les révisions nationales des programmes de Sciences nature et de Sciences humaines.

Révision nationale du programme de Sciences de la nature

Depuis plus d'un an, la question de la révision nationale du programme de Sciences de la nature est un enjeu important dans le réseau collégial. L'an dernier, de nombreux collèges, les syndicats enseignants ainsi que la CAP ont remis en question les courts délais imposés par le ministère pour la consultation des instances. Au final, la consultation a été repoussée « jusqu'à la fin de l'été » par l'ancienne ministre Hélène David. Avec la campagne électorale et l'arrivée du nouveau gouvernement à l'automne 2018, la révision du programme a été laissée de côté par le ministère.

Depuis quelques semaines, le processus de consultation des collèges, des comités programmes et des enseignants a repris, mais les mêmes points d'achoppement que ceux dénoncés l'an dernier se représentent à nouveau :

La composition du comité d'experts ne respecte pas les demandes faites par les enseignants, notamment par l'absence d'enseignantes et d'enseignants;

Les délais proposés pour la consultation sont trop courts;

Il n'y a aucun mécanisme de consultation prévu suite au rapport du comité d'experts et à une réécriture éventuelle du programme;

Des représentations auprès de différentes instances ont été faites pour réitérer cette position et qu'elle soit entendue par le comité d'experts. Malgré l'extension des délais de consultation de 10 jours annoncée par le comité et les précisions quant à son rôle, l'ambiguïté concernant la procédure entourant la finalisation de la rédaction du programme demeure. En ce sens, la commission des études du cégep régional de Lanaudière à Terrebonne doit prendre position.

Considérant la position adoptée par le comité de programme de Sciences de la nature;

Considérant la position adoptée par le syndicat des enseignantes et enseignants du cégep régional de Lanaudière à Terrebonne (SEECRLT)

En ce sens, la commission des études du CRLT demande :

1. Que les enseignantes et les enseignants du programme soient parties prenantes de l'étape prévue de la « finalisation de la rédaction du programme » menée par le MEES à la suite du dépôt du rapport du comité d'experts. Que leur travail prenne la forme d'un comité national de programme qui peut, en toute transparence, solliciter la participation plus large d'enseignantes et d'enseignants selon les besoins.

Révision nationale du programme de Sciences humaines

Le processus de révision du programme de Sciences humaines est en cours depuis 2015. Le comité de rédaction a complété ses travaux à la fin de l'hiver 2018. Comme pour la révision nationale en Sciences de la nature, les élections de l'automne 2018 ont retardé la continuation des travaux de révision.

Une lettre du MEES a été envoyée il y a quelques semaines pour faire état de la suite des choses en lien avec ce dossier. Dans cette lettre, on mentionne que le ministère vise à mettre en place le nouveau programme dans les « meilleurs délais » tout en assurant vouloir procéder à une consultation générale qui permettra aux acteurs du milieu de se prononcer. Or, l'approche du MEES est précisément la même que celle établie à l'hiver 2018 en sciences de la nature, qui a suscité de vives réactions dans le réseau, tant au niveau des directions des collèges que des enseignantes et enseignants.

Une autre lettre précisant l'échéancier de la consultation et les différentes étapes menant à la recommandation au ministère pour approbation du programme d'études de Sciences humaines a été reçue le 22 mars. (cf Lettre – Annexée) Bien que les délais de consultation soient raisonnables comparativement à Sciences de la nature, une ambiguïté quant à la place laissée aux enseignantes et aux enseignants dans le processus de consultation pour la finalisation du programme demeure.

Considérant la position des départements de psychologie, de géographie et de sociologie et d'économie, histoire et de science politique;

Considérant la position adoptée par le syndicat des enseignantes et enseignants du cégep régional de Lanaudière à Terrebonne (SEECRLT)

En ce sens, la commission des études du CRLT demande

1. Que la période d'implantation facultative soit de deux années scolaires;
- 2.
2. Que les enseignantes et les enseignants du programme soient parties prenantes de l'étape prévue de la « finalisation de la rédaction du programme » menée par le MEES à la suite du dépôt du rapport du comité de rédaction. Que leur travail prenne la forme d'un comité national de programme qui peut, en toute transparence, solliciter la participation plus large d'enseignantes et d'enseignants selon les besoins.

5.10 Avis sur les modifications à la composition du comité sur la réussite

Monsieur Éric Francoeur, directeur adjoint au Service des programmes et du développement pédagogique présente les modifications au comité d'aide sur la réussite.

Le comité sur la réussite est actuellement composé de douze membres, dont le directeur adjoint du Service des programmes et du développement pédagogique (SPDP), trois professionnels œuvrant au sein de divers services, trois enseignants représentant les programmes préuniversitaires, techniques et la formation générale, trois enseignants responsables des centres d'aide en français

écrit, en anglais et en mathématique, ainsi que deux étudiants représentant les programmes préuniversitaires et techniques.

Deux modifications s'avèrent nécessaires :

Dans le but d'ouvrir la possibilité à un professionnel API, CO-CISEP ou API-CISEP de siéger sur le comité sur la réussite, la modification suivante est suggérée :

Remplacer :
Un conseiller d'orientation

Par :

1. Un conseiller d'orientation (CO) ou un aide pédagogique individuel et conseiller d'orientation (API-CO) ou un aide pédagogique individuel et conseiller en information scolaire (API-CISEP) ou un aide pédagogique individuel (API).

2. Le Département de sciences de la nature ayant remplacé depuis la session d'hiver 2019 le centre d'aide en mathématique (CAM) par le centre d'aide en Sciences de la nature (CASN), on doit donc lire dorénavant : « L'enseignant responsable du centre d'aide en Sciences de la nature » afin de refléter ce changement dans la composition du comité sur la réussite.

Attendu la volonté du comité sur la réussite d'ouvrir la possibilité à un professionnel API, CO-CISEP ou API-CISEP de siéger sur le comité sur la réussite ;

Attendu le remplacement du centre d'aide en mathématique (CAM) par le centre d'aide en Sciences de la nature (CASN) ;

Attendu l'approbation de la direction.

CE-CCT-190403-06 *Sur proposition de madame Danie Bourassa, dûment appuyée par monsieur Jean Pelletier, il est résolu :*

1. De modifier la composition du comité sur la réussite en modifiant le siège du conseiller d'orientation par un conseiller d'orientation (CO) ou un aide pédagogique individuel et conseiller d'orientation (API-CO) ou un aide pédagogique individuel et conseiller en information scolaire (API-CISEP) ou un aide pédagogique individuel (API).

2. De remplacer un *enseignant responsable du CAFÉ* par un *enseignant responsable du centre d'aide en Sciences de la nature*. De remplacer un *enseignant du centre d'aide en mathématique* par un *enseignant responsable du centre d'aide en Sciences de la nature*.

Adopté à l'unanimité.

5.11 Dépôt du bilan du SAIDE

Madame Geneviève Fortin-Gauthier, conseillère en services adaptés, présente le bilan 2017-2018 du SAIDE.

Elle explique qu'à l'automne dernier, environ 360 étudiants avaient été accueillis au SAIDE. Une hausse est constatée et expliquée par la clientèle émergente ayant des troubles de santé mentale.

Au cours de la dernière année, l'équipe s'est agrandie par l'ajout d'une deuxième personne à la réception du SAIDE

À l'hiver 2019, le nombre d'examens a doublé passant à 1 654 examens.

Des étudiants se sont ajoutés lors des inscriptions tardives. Dans les premières semaines de cours, l'étudiant peut faire une demande au SAIDE. Ces ajouts peuvent être irritants pour les enseignants.

Un cours de littérature est donné pour les étudiants qui ont de gros problèmes d'apprentissage. Ce cours est très apprécié par les étudiants qui se sentent rassurés par la présence de deux enseignants.

Mesdames Tancrède et Bisailon tiennent à souligner le travail exceptionnel de l'équipe du SAIDE.

Madame Bernier souligne un autre problème récurrent, qui s'explique par une espèce d'apathie ou d'absentéisme qui est lourd à gérer, mais elle ne blâme pas le SAIDE. Elle mentionne toutefois que les enseignants en ont fait le constat.

Monsieur Allard informe qu'il fait partie du SAIDE. L'ouverture d'esprit du SAIDE lui permet d'alléger ses horaires d'examen en conséquence, ce qu'il apprécie beaucoup.

Madame Fortin-Gauthier mentionne qu'à partir de l'automne 2019, l'équipe sera en mesure de présenter aux enseignants les portraits des étudiants, et ce, dès le début de session afin de souligner les besoins plus spécifiques.

Madame Majeau ajoute qu'une demande a été formulée au plan des effectifs afin que le poste de Catherine Léger, orthopédagogue, soit reconduit à quatre jours à l'automne prochain, en plus d'ajouter le nombre d'heures de bureau de la nouvelle agente.

5.12 Dépôt du bilan – Concours « Moi je vote »

Monsieur Xavier Allard, membre représentant les étudiants du secteur préuniversitaire, présente le bilan du concours « Moi je vote ».

Monsieur Allard souhaite remercier monsieur Robert Dussault de l'avoir aidé dans la mise en œuvre du sondage. Celui-ci était composé de six questions. Au total, 78 personnes ont participé au sondage. Il conclut sur le fait qu'il faudrait faire davantage de promotion pour le concours. Trop de personnes n'étaient pas au courant qu'il y avait un concours attaché au sondage.

Monsieur Dussault ajoute que les moyens de transmettre les informations sur les médias seront réajustés pour la prochaine fois.

Monsieur Matteau n'aime pas le titre du concours « Moi je vote ». Il suggère plutôt de mettre l'accent sur l'essence de l'idée derrière le concours, par exemple : « Moi en politique, je me renseigne. ».

Monsieur Mc Nicoll informe qu'il n'y aura pas de levée de cours pour les élections fédérales, prévues à l'automne prochain. Une offensive sera montée afin d'inciter les étudiants à s'informer davantage pour être en mesure d'aller voter.

5.13 Dépôt du bilan – Matinée pédagogique du 15 janvier 2019

Monsieur Robert Dussault, conseiller pédagogique, présente le bilan de la matinée pédagogique du 15 janvier 2019.

Il mentionne que le petit déjeuner a été très apprécié par les participants et que le taux de participation était très élevé. Quelques ajustements restent à faire concernant le temps. Il a reçu de bons commentaires concernant la scène centrale. Certains points sont à améliorer, à l'effet que les départements étaient à l'étroit, aux tables. Par contre, il explique que celles-ci étaient installées selon les inscriptions. Certaines personnes se sont ajoutées en dernière minute, cet aspect sera retenu pour la prochaine édition. D'autres commentaires sont tenus en compte, tels que la logistique et l'éclairage.

Pour les thèmes suggérés, une banque des thématiques déjà utilisées est gardée. Les dernières tendances sont considérées, par contre, il suggère de continuer sur les mêmes sujets.

5.14 Informations :

5.14.1 Dîner-causerie (pédagogie de première année)

Monsieur Robert Dussault, conseiller pédagogique, informe les membres qu'un dîner-causerie sera organisé prochainement au sujet de la pédagogie de première année. Les détails de l'activité seront communiqués bientôt. Il y a un dîner prévu pour l'automne et un autre pour l'iver.

5.15 Questions diverses

5.15.1 Semaine des éveilleurs de conscience

Monsieur Robert Ménard, enseignant, fait un rappel au sujet de la semaine des éveilleurs de conscience. Il rappelle aux enseignants d'éviter d'obliger leurs étudiants de participer à des activités, si celles-ci ne sont pas durant leur propre cours. Il est encore possible de participer à plusieurs activités, dont le panel de discussion et les essais routiers.

5.15.2 Statistiques d'admission de l'automne 2019

Madame Chantal Majeau, directrice du Service de l'organisation et du cheminement scolaires, constate une diminution des inscriptions au SRAM, dans tout le réseau. Toutefois, à Terrebonne, une hausse est constatée à l'automne 2019, passant de 969 inscriptions à 1 043. Le cégep connaît une hausse importante en Sciences de la nature mais une légère baisse en Tremplin DEC. Il reste encore le 2^e tour à venir.

5.16 Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Alexandre Matteau de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 11h45.

Président

Secrétaire